

Initiatives ministérielles

Mes collègues d'Algoma, de Lambton—Middlesex, de Winnipeg St. James, de Prince Edward—Hastings et d'ailleurs ont expliqué judicieusement et avec éloquence la position du Parti libéral sur ce projet de loi. Je tiens à compléter leurs propos, mais en prenant la région de l'Atlantique comme exemple.

En 1977, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes a vu le jour à cause des excellents résultats qu'avait donnés la première loi. Le gouvernement en a étendu certaines dispositions aux racines fourragères, à certaines cultures de plein champ, au miel et au sirop d'érable.

Le projet de loi à l'étude, C-36, qui supprime l'exemption d'intérêt pour les paiements anticipés, frappe durement la culture la plus importante des provinces de l'Atlantique, soit les pommes de terre. À l'Île-du-Prince-Édouard, le Syndicat national des cultivateurs, la Fédération of Agriculture, la Potato Producers Association of P.E.I. et la P.E.I. Potato Marketing Commission ont tous condamné ce projet de loi. Je voudrais faire part des sentiments exprimés par ces organismes, aux fins du compte rendu. Je cite:

Le programme de paiement anticipé sans intérêt qu'on vient d'abolir était essentiel. En place depuis bien des années, ce programme était utile non seulement producteurs mais aussi aux organismes de commercialisation. Beaucoup de producteurs en dépendaient pour leurs liquidités pendant la récolte. Dans certains cas, c'était leur seule source d'argent.

Cela vient d'Art Macklin, vice-président du Syndicat national des cultivateurs. Voici un extrait d'une lettre adressée au premier ministre par la commission de commercialisation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard:

Les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard sont extrêmement déçus et inquiets suite à l'annonce dans le discours budgétaire d'une modification à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes qui supprimera l'exemption d'intérêt. Une telle modification aura pour effet d'éliminer ce programme utile au moment où l'on en a le plus besoin. C'est un grave revers pour les cultivateurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et occasionnera de réelles difficultés cet automne pour les producteurs de pommes de terre qui font face à des taux d'intérêt élevés.

Le programme de paiement anticipé sans intérêt a eu le grand mérite d'encourager les producteurs à mettre en marché leur récolte d'une manière ordonnée tout au cours de la saison, plutôt que de les obliger de vendre immédiatement après la récolte en automne.

• (1230)

La proposition aura à l'automne un grave effet déstabilisateur sur le marché de la pomme de terre à un moment où l'industrie canadienne de la pomme de terre s'efforce, avec l'aide du ministère fédéral de l'Agriculture, de mettre de l'ordre dans le système actuel de commerciali-

sation. Cette déclaration est de Lloyd Palmer, président de la commission.

De plus, le président de l'association des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, déclarait dans une lettre qu'il m'adressait:

Notre organisme a été consterné et enragé d'apprendre, dans une annonce faite par le ministre fédéral des Finances, que les paiements prévus dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes seraient maintenant sujets à un intérêt.

L'association des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard juge les modifications proposées tout à fait inacceptables et vous demande, en tant que députés, d'appuyer tous les organismes du domaine agricole qui en exigent le retrait.

Le présidents, Peter Van Nieuwenhuyen

J'ai aussi reçu une lettre de la fédération de l'agriculture, monsieur le Président:

Je suis convaincu que vous savez toute l'importance de l'industrie de la pomme de terre dans notre province. Cependant, vous ne savez peut-être pas que 40 p. 100 des producteurs de pommes de terre ont recouru au programme de paiements anticipés. Au total, ils ont reçu pour 6,5 millions de dollars de paiements anticipés sans intérêt.

La modification proposée par M. Wilson dans son budget n'aura qu'un effet marginal sur la réduction de la dette nationale, mais aura des conséquences désastreuses sur les producteurs de pommes de terre et d'autres producteurs aussi, d'autant plus qu'en ce moment, les taux d'intérêt sont à la hausse,

La fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard aimerait que tous les Canadiens travaillent ensemble à la réduction de la dette. Mais pour ce faire, il faut adopter une méthode réaliste plutôt que des mesures qui, en plus d'être préjudiciables aux producteurs de produits de base, n'améliorent pas sensiblement l'économie.

Cette lettre est signée par le président de la fédération, Gary Heany.

Les preuves sont accablantes. Les agriculteurs s'opposent vivement à l'imposition de frais d'intérêt sur les paiements anticipés prévus dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Beaucoup d'agriculteurs canadiens se voient déjà dans une situation difficile que vient encore empirer l'Accord de libre-échange. Pourquoi le gouvernement veut-il faire adopter un projet de loi qui ne fera qu'ajouter à leurs problèmes?

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires de mon collègue sur le projet de loi C-36. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, à l'instar des producteurs de l'ouest du pays, veulent que le projet de loi soit retiré. Les 17 organisations qui se sont réunies à Winnipeg lundi matin ont toutes demandé au premier ministre de retirer ce projet de loi parce que l'entente avec les associations de producteurs aurait dû être signée depuis belle lurette. Les chèques devraient déjà avoir été envoyés aux agriculteurs.